

1798-1813

## République et Acte de médiation

La France occupe la Suisse et la doter de nouvelles institutions politiques.

À l'opposé de la tradition confédérale, la République helvétique est un système complètement centralisé qui ne parvient pas à s'imposer. Par sa médiation, Napoléon autorise un retour partiel à l'Ancien Régime.

Soumise à la France, la Suisse connaît un début de démocratie et quelques années de paix.



Après la chute de la Confédération le 5 mars 1798, la Suisse connaît pendant

quelques jours un découpage virtuel (car jamais appliqué). La France a imaginé trois États : la République rhodanique (Vaud, Fribourg, Oberland bernois, Valais, Tessin), la Talgovrie (Suisse centrale et Gaisons) et la République helvétique (reste de la Suisse diémantiquée).

### République helvétique (→ carte 5, p. 47)

• En mars 1798, la France républicaine impose à la Suisse un régime à son image : la « République helvétique une et indivisible » (nom officiel). C'est un **État unitaire** et centralisé, aux antipodes de la tradition confédérale.

• Le Bailli Peter Ochsenrédige à Paris une constitution prévoyant :  
– deux conseils législatifs élisant un directeur de cinq membres dont le siège est à Aarau (exécutif) ;  
– l'abolition des droits féodaux (qui tardent à disparaître) ;

– l'introduction de certaines libertés (opinion, presse, propriété), sans qu'elles soient forcément appliquées.

• Les cantons deviennent de simples entités administratives, dirigées par un préfet. Les frontières sont chamboulées.

*Exemples : le Jura et Genève font partie de la France ; les petits cantons centraux sont regroupés en une seule entité : le canton des Waldstätten.*

### Un régime impossible

• Le « libérateur » français devient un occupant détesté. Les charges qu'il impose à la Suisse sont lourdes. La société est déchirée entre « unitaires » (favorables aux idées nouvelles et à un régime centralisé) et « fédéralistes » (favorables au retour de l'Ancien Régime). Les caisses sont vides, alors que tout est à créer (administration, instruction, etc.).

• L'**instabilité** est constante. Plusieurs coups d'État ont lieu. Il n'y a plus de neutralité, mais une alliance militaire imposée avec la France. En 1799-1800, les puissances européennes en guerre se battent également sur soi suisse.

• Devenu premier consul en 1799, Bonaparte retire ses troupes de Suisse en 1802, mais continue de contrôler le pays, qui sombre dans le chaos. Déplacé à Lausanne, le gouvernement ne maîtrise presque plus rien.

### La médiation (→ carte 6, p. 47)

• Le 30 septembre 1802, **Bonaparte** impose sa médiation aux Suisses et convoque 63 représentants des unitaires et des fédéralistes à Paris. L'**Acte de médiation** est proclamé le 19 février 1803 : la Suisse a de nouvelles institutions.

• Le pouvoir central est réduit à une Diète qui siège une fois l'an par tournus dans six « cantons directeurs » (FR, BE, SO, BA\*, ZH, LU). Le plus haut magistrat du canton directeur est le « landamann de la Suisse » ; il dirige le pays.

*La médiation est la seule période dans l'histoire suisse où une seule personne a dirigé le pays.*

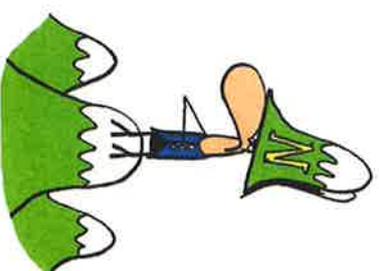
• La Suisse compte **dix-neuf cantons** qui ont chacun leur constitution. Les campagnes réinstauraient la *lands-gemeinde*, un système de démocratie directe avec vote à main levée, utilisé en Suisse centrale depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Les villes reviennent à un système aristocratique et corporatiste, mais de façon plus modérée qu'avant 1798. Il y a six nouveaux cantons (→ p. 46), issus d'anciens pays alliés, sujets ou baillages communs, dont les institutions sont partiellement démocratiques.

• Les douanes (entre les cantons) qui existaient avant 1798 ne sont pas rétablies, mais des péages sont maintenus. Il y a une seule monnaie officielle, le franc, mais dans la réalité les cantons conservent leurs spécificités monétaires. L'armée fédérale est composée de contingents cantonaux.

• Bien que soumise à la France (parfois même menacée d'annexion), la Suisse connaît dix ans de paix (1803-1813). Néanmoins, son industrie (surtout textile) souffre du blocus imposé par les ennemis de Napoléon (sacré empereur en 1804).



Maîtres de la Suisse dès 1798, les Français la pillent et s'enrichissent (ils financent ainsi la campagne de Bonaparte en Égypte). Ils mettent aussi la main sur un important contingent de soldats qui sont obligés de combattre pour l'Empire. Au moins 30 000 Suisses auraient servi Napoléon entre 1798 et 1815. Certains lui ont donné leur vie ; à elle seule, la bataille de la Berezina (opposant la France aux Russes en 1812) a fait plus de 7 000 morts dans les rangs helvétiques. Mais beaucoup de Suisses en uniforme français sont morts de maladie (choléra) sans même avoir combattu une seule fois.



\* BA : Bâle avant que le canton ne soit divisé (→ p. 49)